



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

5 janvier 2009

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire,
à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture :
www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Action de l'Etat
les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre
duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 5 janvier 2008 a été affiché ce jour ;
- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr

A Angers, le 5 janvier 2008

Pour le Préfet
et par délégation
la chef de bureau

signé

Sylvie MANNEVILLE

SOMMAIRE

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

II – ARRÊTÉS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

- Subdélégation de signature en matière administrative.....6
- Subdélégation de signature de M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, en matière d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie.....31
- Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.....32
- Subdélégation de signature de M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, conventions A.T.E.S.A.T.....35
- Subdélégation de signature de M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, pour l'exercice des attributions de pouvoir adjudicateur.....36
- Subdélégation de signature de M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, pour la défense et la représentation de l'Etat devant les juridictions civiles, pénales et administratives dans le cadre des attributions dévolues à la DDEA de Maine et Loire.....39

III - AVIS ET COMMUNIQUES

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

II – ARRÊTÉS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

Secrétariat Général

- Subdélégation de signature en matière administrative

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie ;

VU le décret de M. le Président de la République en date du 27 juin 2008 portant nomination de M. Marc CABANE en qualité de préfet de Maine et Loire,

VU le décret n° 2008-1234 du 27 novembre 2008 relatif à la fusion de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté interministériel du 8 décembre 2008, portant nomination de M. Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté DAPI/BCC n° 2008-1472 du 15 décembre 2008 de M. le Préfet de Maine et Loire, portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture,

VU l'arrêté DAPI/BCC n° 2008-1479^{bis} du 18 décembre 2008 de M. le Préfet de Maine et Loire, donnant délégation de signature au directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture

DECIDE

ARTICLE 1er :

Subdélégation générale de signature est donnée à M^{me} Isabelle LASMOLES, conseillère d'administration de l'équipement et de l'agriculture, directrice départementale adjointe, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- toutes décisions et tous documents concernant le fonctionnement de la direction départementale de l'équipement de Maine et Loire,
- les décisions se rapportant aux pouvoirs détaillés dans l'annexe jointe au présent arrêté,

à l'exception des circulaires aux maires, des correspondances avec les ministres, les parlementaires, le président du conseil général et les conseillers généraux, le président du conseil régional et les conseillers régionaux, les chefs des services régionaux.

ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée nominativement à tous les chefs de service et à certains chefs d'unités ou agents à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences les décisions ou documents se rapportant aux pouvoirs détaillés dans l'annexe jointe à la présente décision.

ARTICLE 3 :

En tant que chefs de service, et dans les domaines relevant de leurs attributions, bénéficient d'une délégation de signature dans les domaines listés dans l'annexe jointe à la présente décision :

- Vincent GUILBAUD secrétaire général,
- Jean-Loup GALATEAU secrétaire général adjoint,
- Alain LASSERRE chargé de mission « développement durable »,
- Thierry VALLAGE chef du service « construction habitat ville »,
- Jean-Luc MALGAT chef du service « urbanisme, aménagement et risques »,
- Éric HENRY chef du service « sécurité routière – gestion de crise »,
- Jeau-Luc VIGIER chef du service « environnement forêt et aménagement de l'espace rural »,
- Denis BALCON chef du service « ingénierie d'appui aux politiques publiques »
- Avril GOMMARD chef du service « économie agricole »,
- Patrick BUOB conseiller de gestion,
- Médéric RIBREUX chargé de mission « valorisation des données et connaissance des territoires.

En cas d'absence de l'un de ces chefs de service, le chef de service assurant l'intérim par décision nominative du directeur départemental exercera la délégation de signature détenue par le titulaire momentanément remplacé.

ARTICLE 4 :

Toutes les subdélégations de signature antérieures et toutes les dispositions contraires à la présente décision sont abrogées.

Fait à ANGERS, le 1^{er} janvier 2009

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental de
l'équipement et de l'agriculture,

Signé

Sylvain MARTY

ANNEXE

N° code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	1) ADMINISTRATION GENERALE		
	a - Gestion du personnel ¹		
A1 a1	- Évaluation, avancement d'échelon et mutation des contrôleurs des TPE, spécialité routes-bases aériennes (MEEDDAT)	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a2	- Nomination et gestion des chefs d'équipe d'exploitation des TPE, agents d'exploitation des TPE (MEEDDAT),	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a3	- Mise en disponibilité des fonctionnaires des catégories A, B, C, pour raison de santé (MEEDDAT).	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a4	- Octroi de disponibilité des fonctionnaires (MEEDDAT): <ul style="list-style-type: none"> • pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ; • pour élever un enfant âgé de moins de huit ans ; • pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ; • pour suivre le conjoint lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire ; • à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie. 	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a5	- Affectation à un poste de travail des fonctionnaires énumérés ci-après lorsque cette mesure n'entraîne ni changement de résidence ni modification de la situation des intéressés (MAP/MEEDDAT) : <ul style="list-style-type: none"> • tous les fonctionnaires de catégorie A : <ul style="list-style-type: none"> - attachés administratifs ou assimilés, - ingénieurs des travaux publics de l'État ; • tous les fonctionnaires des catégories B, C à l'exclusion de la désignation des chefs de subdivisions territoriales, qu'ils appartiennent à la catégorie A ou B. 	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a6	- Octroi des autorisations d'accomplir un service à temps partiel (MEEDDAT)	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a7	- Octroi aux fonctionnaires du congé parental (MEEDDAT).	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a8	- Octroi du mi-temps de droit pour raisons familiales (MEEDDAT)	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a9	- Octroi d'un congé de formation professionnelle pour les catégories A,B,C (MEEDDAT).	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a10	- Décision prononçant en matière disciplinaire les sanctions prévues à l'article 66 de la loi du 11/01/1984 en ce qui concerne les personnels des catégories C, agents non titulaires, chefs d'équipe d'exploitation (P) des TPE, agents		Aucune subdélégation

1 MEEDDAT : personnel placé sous la gestion du Ministère de l'Ecologie, de l'Environnement, du Développement Durable de l'Aménagement du Territoire

2 MAP : personnel placé sous la gestion du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

3 MAP/MEEDDAT : personnel placé sous la gestion du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministère de l'Ecologie, de l'Environnement, du Développement Durable de l'Aménagement du Territoire

	d'exploitations (S) des TPE, après communication du dossier aux intéressés (MEEDDAT) .		
A1 a11	- Décision de réintégration des fonctionnaires, stagiaires lorsqu'elle a lieu dans le service d'origine dans les cas suivants (MEEDDAT) : <ul style="list-style-type: none"> • au terme d'une période de travail à temps partiel • après accomplissement du service national sauf pour les ingénieurs des travaux publics de l'État et attachés administratifs des services déconcentrés ; • au terme d'un congé de longue durée mi-temps thérapeutique après congé de longue maladie et de longue durée ; • au terme d'un congé de longue maladie. 	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a12	- Création et modification de la composition des commissions administratives paritaires locales (MEEDDAT): <ul style="list-style-type: none"> • une commission administrative paritaire locale propre aux dessinateurs ; • une commission administrative paritaire locale commune aux adjoints administratifs et agents administratifs ; • une commission administrative paritaire locale propre aux contrôleurs des TPE, spécialité routes-bases aériennes ; • une commission administrative paritaire locale propre aux chefs d'équipe d'exploitation (P) des TPE, des agents d'exploitation (S) des TPE. 	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a13	- Notification ordre de maintien dans l'emploi (MEEDDAT).		
A1 a14	- Gestion des ouvriers des parcs et ateliers (MEEDDAT).	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a15	- Création et modification de la composition de la commission consultative paritaire locale propre aux ouvriers des parcs et ateliers (MEEDDAT).	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a16	- Mise en cessation progressive d'activité des OPA (MEEDDAT)	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a17	- Décisions d'octroi de congés (MEEDDAT) : <ul style="list-style-type: none"> • congé bonifié ; • congé de maladie ; • congé de longue durée, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur ; • congé de longue maladie, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur ; • congé pour maternité ou adoption ; • congé de formation professionnelle ; • congé pour formation syndicale ; • congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs ; • congé pour période d'instruction militaire ; • congé pour naissance d'un enfant ; • congé paternité ; • congé sans traitement relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'État ; • compte épargne temps : ouverture et alimentation du compte. 	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU

A1 a17 (partiel)	<ul style="list-style-type: none"> - Décisions d'octroi de congés (MAP/MEEDDAT): • congé annuel ; • jours de RTT et récupérations d'heures ; 	SG SG SG SG SG SG SG DIR/C OM DIR/V DCT DIR/M DD DIR/C G SIAPP SIAPP SIAPP SIAPP SEFAE R SEFAE R SEFAE R SEFAE R SEFAE R CHV CHV CHV CHV CHV CHV SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU Patrick GUILHOU Pierrick LEHOUX Denis DUFOUR Jean FOYER Bruno GRENON Marie Hélène THIESSET-FAURE Médéric RIBREUX Alain LASSERRE Patrick BUOB Denis BALCON Serge PRAUD Fabienne GUERY Géraldine GELLE Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD Jérôme SEGONS Guy JAMERON Dominique THIERRY Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Colette NAVEZ Raymonde PILARD Monique ROCHARD Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Philippe TIJOU Hugues MINEAU Claude TUCHAIS Marianne PELET Éric FRESSINAUD Claire BOUJARD Eric HENRY Philippe METAYER Pascale GRENIER Christophe RENIEL Joël FORTUNE Jean-Michel PIERRELEE Yves LEGRENZI Avril GOMMARD Philippe MARCHAND Gilles GOULU Cécile LEGALL Catherine MAINGAULT
---------------------	---	--	--

		SEA SEA SEA SEA SEA UT ANGE RS UT ANGE RS UT CHOL ET UT CHOL ET UT SAUM UR UT SAUM UR UT SEGR E UT SEGR E	Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Christelle FLORTE
A1 a18	<p>– Décisions d'octroi d'autorisations (MAP/MEEDDAT):</p> <ul style="list-style-type: none"> • autorisation spéciale d'absence pour enfant malade • autorisation spéciale d'absence pour l'exercice du droit syndical <ul style="list-style-type: none"> • autorisation spéciale d'absence pour la participation aux travaux des assemblées électorales ; • autorisation de travail à mi-temps pour raison thérapeutique, sauf dans les cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur ; <p>Personnel des catégories B, appartenant aux corps des services déconcentrés suivants : <u>Contrôleurs des TPE</u></p> <p>Personnel des catégories C, appartenant aux corps des services déconcentrés suivants : <u>dessinateurs, adjoints administratifs, agents administratifs.</u></p>	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a19	- Nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire, après concours, examens professionnels ou examens d'aptitude : nomination après inscription sur la liste d'aptitude nationale (MEEDDAT).	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a20	- Répartition des réductions d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon (MEEDDAT).	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU

A1 a21	- Décision d'avancement (MEEDDAT) : • avancement d'échelon ; • nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement national ; • promotion au groupe de rémunération immédiatement supérieur.	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a22	- Mutation (MEEDDAT) : • n'entraînant pas un changement de résidence ; • entraînant un changement de résidence ; • modifiant la situation de l'agent.	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a23	- Décision disciplinaire (MEEDDAT): • suspension en cas de faute grave, conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi du 13/07/1983 ; • toutes les sanctions prévues à l'art. 66 de la loi du 11/01/1984 susvisée.		Aucune subdélégation
A1 a24	- Cessation définitive de fonctions (MEEDDAT) : • admission à la retraite ; • acceptation de la démission ; • licenciement ; • radiation des cadres pour abandon de poste.	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a25	- Mise en cessation progressive d'activité des fonctionnaires (MEEDDAT).	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a26	- Droit d'option des agents fonctionnaires de l'État mis à disposition du département (MEEDDAT). - Gestion des personnels non-titulaires :	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a27	- Affectation à un poste de travail à l'égard des agents recrutés sur contrat dépendant d'un règlement local (MEEDDAT).	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a28	- Octroi aux agents non-titulaires de l'État, des congés annuels, des congés pour formation syndicale, des congés en vue de favoriser la formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des congés de maladie ordinaires, des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle, des congés de maternité ou d'adoption, des congés pour l'accomplissement d'une période d'instruction militaire prévus aux articles 10,11 § 1 et 2, 12,14, 15, 26 § 2 du décret du 17/01/86 susvisé ((MAP/MEEDDAT), • jours de RTT et récupération d'heures ; • compte épargne temps : ouverture et alimentation du compte.	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a28 (partiel)	- Octroi aux agents non-titulaires de l'État, des congés annuels, des jours de RTT et récupération d'heures (MAP/MEEDDAT) ;	SG SG SG SG SG SG SG DIR/C OM DIR/V	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU Patrick GUILHOU Pierrick LEHOUX Denis DUFOUR Jean FOYER Bruno GRENON Marie Hélène THIESSET-FAURE Médéric RIBREUX Alain LASSERRE

DCT	Patrick BUOB
DIR/M	
DD	Denis BALCON
DIR/C	Serge PRAUD
G	Fabienne GUERY Géraldine GELLE
SIAPP	
SIAPP	Jean-Luc VIGIER
SIAPP	Laurent MAILARD
SIAPP	Jérôme SEGONS Guy JAMERON
SEFAE	Dominique THIERRY
R	Jacqueline DJIMET-
SEFAE	BABOUN
R	
SEFAE	Thierry VALLAGE
R	Sylvain MAURICE
SEFAE	Fernand EDIN
R	Colette NAVEZ
SEFAE	Raymonde PILARD
R	
SEFAE	Jean-Luc MALGAT
R	Luc MOREAU Philippe TIJOU Hugues MINEAU
CHV	Claude TUCHAIS
CHV	Marianne PELET
CHV	Éric FRESSINAUD
CHV	Claire BOUJARD
CHV	
	Eric HENRY
SUAR	Philippe METAYER
SUAR	Pascale GRENIER
SUAR	Christophe RENIEL
SUAR	Joël FORTUNE
SUAR	Jean-Michel
SUAR	PIERRELEE
SUAR	Yves LEGRENZI
SUAR	
	Avril GOMMARD
SRGC	Philippe MARCHAND
SRGC	Gilles GOULU
SRGC	Cécile LEGALL
SRGC	Catherine MAINGAULT
SRGC	
SRGC	Olivia CHIARONI
SRGC	Jean-Paul LANDAIS
SEA	Christine ARNAUD
SEA	Jean-Luc CLAIR
SEA	
SEA	Lionel HEGRON
SEA	Jacques PEIGNE
UT	Gérard BARON
ANGE	Christelle FLORTE
RS	

		UT ANGE RS	
		UT CHOL ET UT CHOL ET	
		UT SAUM UR UT SAUM UR	
		UT SEGR E UT SEGR E	
A1 a29	- Octroi aux agents non-titulaires : • du congé pour naissance d'un enfant (3 jours au père), des congés parentaux, des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus, des congés pour raisons familiales. • du congé paternité.	SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a30	- Octroi aux agents non-titulaires des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement. Ces agents ne devront pas être sortis des effectifs.	SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a31	- Octroi du mi-temps de droit pour raisons familiales.	SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a32	- Mise en cessation progressive d'activité.	SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a33	- Fixation des rentes pour accidents du travail.	SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a34	- Octroi des autorisations spéciales d'absence pour l'exercice du droit syndical.	SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a35	- Décision de réintégration des agents non-titulaires lorsqu'elle a lieu dans le service d'origine dans les cas suivants (MEEDDAT) : • au terme d'une période de travail à temps partiel • au terme d'un congé de grave maladie.	SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1 a36	- Affectation à un poste de travail des agents non-titulaires lorsque cette mesure n'entraînera ni changement de résidence ni modification de la situation des intéressés (MAP/MEEDDAT).	SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
A1-a37	- Arrêtés de détachement des agents d'exploitation; prise , renouvellement et fin anticipée (MEEDDAT).	SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU

A1-a38	- Arrêtés de détachement des fonctionnaires auprès d'une collectivité territoriale (MEEDDAT)	SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU
	b - Responsabilité civile		
A1 b1	- règlement amiable des dommages matériels causés à des particuliers par l'État du fait d'accident de la circulation.	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU Bruno GRENON
A1 b2	- règlement amiable des dommages subis par l'État du fait d'accident de la circulation.	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU Bruno GRENON
A1 b3	- règlement amiable des dommages causés à des tiers par l'État hors accident de la circulation.	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU Bruno GRENON
	2) DOMAINE PUBLIC ROUTIER		
	a) Gestion et conservation du domaine public routier de l'État		
A2 a1	- Avis du service sur les conditions d'implantation des points de vente d'hydrocarbures en vue de la délivrance de l'attestation du droit d'approvisionnement.	SRGC	Eric HENRY
A2 a2	- Remise aux domaines des terrains devenus inutiles au service des routes et des voies navigables	SRGC	Eric HENRY
A2 a3	- Approbation d'opérations domaniales.	SRGC	Eric HENRY
A2 a4	- Acte de police et de conservation du domaine public routier.	SRGC	Eric HENRY
	b) Exploitation du domaine public routier de l'État		
A2 b1	- Interdiction ou réglementation de la circulation à l'occasion de travaux routiers sur routes nationales ou autoroutes.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A2 b2	- Limitation de vitesse.		
A2 b3	- Police de la circulation hors agglomération.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A2 b4	- Autorisation permanente ou temporaire de circulation sur autoroute et voies express des véhicules et du personnel en assurant l'entretien	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
	c) Circulation routière sur routes à grande circulation		
A2 c1	- Réglementation de la circulation sur les ponts	SRGC	Eric HENRY
A2 c2	- Régime de priorité	SRGC	Eric HENRY
A2 c3	- Relèvement du seuil de vitesse en agglomération	SRGC	Eric HENRY
A2 c4	- Avis émis à l'occasion de la consultation par le PCG 49 dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes départementales à grandes circulation hors agglomération pour : <ul style="list-style-type: none"> • la police de circulation • l'institution de restriction de vitesse 	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI Pascale GRENIER
A2 c5	- Avis émis à l'occasion de la consultation par le maire dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes à grandes circulation en agglomération pour : <ul style="list-style-type: none"> • la police de circulation • l'institution de restriction de vitesse 	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI Pascale GRENIER

	d) Exploitation de l'ensemble du réseau routier		
A2 d1	- Autorisation individuelle de transports exceptionnels.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Chantal DELAUNAY Yves LEGRENZI
A2 d2	- Utilisation de pneumatiques comportant des éléments métalliques susceptibles de faire saillie sur des véhicules assurant des transports de première nécessité ou de denrées périssables et des engins spéciaux utilisés pour la viabilité hivernale d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3 T 5.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A2 d3	- Dérogations exceptionnelles à l'interdiction de circuler les dimanches et jours fériés des véhicules de transports routiers, affectés aux transports de marchandises, de plus de 7 T 5 en poids total en charge.	SG SG DIR/M DD DIR/C G DIR/V DCT SIAPP SEA CHV SUAR SRGC SRGC UT ANGE RS UT CHOL ET UT SAUM UR UT SEGR E	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU Alain LASSERRE Patrick BUOB Médéric RIBREUX Denis BALCON Avril GOMMARD Thierry VALLAGE Jean-Luc MALGAT Eric HENRY Yves LEGRENZI Olivia CHIARONI Christine ARNAUD Lionel HEGRON Gérard BARON
A2 d4	- Autorisation de faire circuler un petit train routier touristique.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
	3) VOIES D'EAU		
	a) Gestion et conservation du domaine public fluvial		
A3 a1	- Actes d'administration et de conservation du domaine public fluvial.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 a2	- Autorisations d'occupation temporaire.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 a3	- Autorisations de prise d'eau et d'établissements temporaires.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 a4	- Approbation d'opérations domaniales.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
	b) Police de la navigation intérieure		
A3 b1	- Autorisations de manifestations sportives, fêtes nautiques et autres manifestations qui peuvent entraîner des rassemblements de bâtiments sur les voies d'eau navigables.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER

A3 b2	- Interruption de la navigation et chômage partiel.	SG SG DIR/M DD DIR/C G DIR/V DCT SIAPP SEA CHV SUAR SRGC SRGC SRGC UT ANGE RS UT CHOL ET UT SAUM UR UT SEGR E	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU Alain LASSERRE Patrick BUOB Médéric RIBREUX Denis BALCON Avril GOMMARD Thierry VALLAGE Jean-Luc MALGAT Eric HENRY Yves LEGRENZI Philippe METAYER Olivia CHIARONI Christine ARNAUD Lionel HEGRON Gérard BARON
	4) CONSTRUCTION		
	a) Mesures tendant à favoriser la construction d'habitation		
A4 a1	- Décisions relatives à la gestion des anciennes primes à la construction (transfert, suspension, annulation) (PSI-R. 311-37 à 59, PIC-R. 311-60 à 63, PAHR-R. 324-1 à 19).	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 a2	- Autorisation des employeurs à investir directement dans la construction ou l'amélioration de logements loués ou destinés à être loués à leurs salariés.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 a3	- Saisine pour avis de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, du comité interprofessionnel du logement et du délégué régional de l'agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de la construction (ANPEEC) dans le cadre de l'instruction des dossiers susceptibles d'être financés sur les crédits du 1/9ème prioritaire.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 a4	- Notification de délais aux associations visées à l'art. R. 313-9 pour transférer l'actif net constitué au moyen des sommes recueillies par elles.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 a5	- Dérogation à la prise en compte de la date d'achèvement des logements susceptibles de bénéficier de la participation des employeurs à l'effort de construction en vue de leur amélioration.	CHV	Thierry VALLAGE

A4 a6	- Dérogation de certains cas particuliers aux caractéristiques techniques et à la barre minimale de travaux des logements améliorés au moyen de la participation des employeurs à l'effort de construction.	CHV	Thierry VALLAGE
	b) Amélioration de l'habitat		
A4 b1	- Attribution ou rejet de la décision de subvention pour l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale et qualité de service (PALULOS et AQS).	CHV	Thierry VALLAGE
A4 b2	- Dérogation relative à la date de démarrage des travaux avant décision d'octroi de subventions PALULOS pour les logements à usage locatif et à occupation sociale pour les opérations ayant fait l'objet d'un accord de programme par le préfet. Prorogation maximale d'un an du délai de réalisation des travaux.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 b3	- Décision d'utilisation des crédits pour les opérations ayant préalablement fait l'objet d'un accord de programme par le préfet.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 b4	- Décision de dérogation au taux de subvention et au plafond de travaux pour les PALULOS inscrits aux programmations annuelles.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 b5	- Dérogation relative à l'âge des immeubles pour mise en conformité avec les normes minimales d'habitabilité.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 b6	- Dérogation exceptionnelle d'octroi d'une subvention PALULOS pour financer des travaux ayant bénéficié depuis moins de 10 ans d'une subvention locative aidée (SLA), d'un prêt PLA ou d'une subvention ANAH.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
	c) Prêts aidés par l'État pour la construction ou l'acquisition-amélioration et la démolition de logements		
A4 c1	- Décision d'accorder ou de refuser les agréments et pour la construction ou l'acquisition-amélioration de logements locatifs PLS (Prêt locatif social).	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c2	-Signature des conventions entre l'Etat et l'opérateur pour les prêts sociaux de location accession	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c3	- Décision d'agrément pour la réalisation de logements en location accession	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c4	- Décision d'accorder ou de refuser les subventions pour la construction ou l'acquisition-amélioration de logements locatifs PLUS (Prêt locatif à usage social) PLUS-CD	CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN

	(Construction démolition) et PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration) .	CHV CHV CHV	Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c5	- Dérogation relative aux plafonds de ressources PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion) égal à 60 % du montant déterminé par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 c6	- Annulation de la décision favorable lorsque les travaux n'ont pas été commencés dans un délai de dix huit mois à compter de la date de la décision favorable. Une prorogation du délai peut être accordée.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 c7	- Transfert des prêts PLS aux personnes et organismes mentionnés à l'art. R. 331-17 du CCH.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c8	- Autorisation à des personnes physiques ayant bénéficié d'un PAP de louer leur logement.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c9	- Transfert des prêts PAP aux personnes occupant le logement à titre de résidence principale et remplissant les conditions de ressources fixées par arrêtés interministériels (R. 331-42).	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c10	- Transfert ou maintien du préfinancement des opérations en accession à la propriété.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c11	- Dérogation, dans certains cas particuliers, aux caractéristiques techniques requises des logements financés à l'aide de prêts conventionnés dans le cadre d'opérations d'amélioration ou d'acquisition-amélioration.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c12	- Signature des contrats d'amélioration des logements passés entre l'État et les propriétaires bailleurs.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c13	- Prorogation du délai de justification de l'achèvement des travaux lorsque le logement a été financé par un prêt aidé par l'État.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD

A4 c14	- Pour les logements ayant bénéficié d'aides de l'État, dérogation aux plafonds de ressources et aux conditions d'attribution, déterminée par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c15	- Dérogation à l'âge de construction des immeubles (20 ans minimum).	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c16	- Signature des décisions et avis de la commission d'attribution du fonds d'aide aux accédants en difficulté.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c17	- Dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de la décision d'agrément et de subvention des prêts locatifs aidés, PALULOS, PLS et PSLA.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c18	- Dérogation au taux maximum réglementaire de la subvention de l'État	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c19	- Dérogation pour l'acquisition-amélioration dont le coût est supérieur à 90 % de la valeur de base	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c20	- En cas de démolition totale ou partielle, décision d'accorder ou de refuser l'exonération de tout ou partie du remboursement des aides, l'autorisation du remboursement échelonné de celles-ci, et l'autorisation de continuer à rembourser les prêts aidés ou consentis par l'État selon l'échéancier initial.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 c21	- Décision d'accorder ou de refuser l'autorisation de démolir, de changer provisoirement ou définitivement d'usage un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré et construit avec l'aide de l'État et l'attribution des aides correspondantes.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 c22	- Décision d'accorder ou de refuser l'autorisation pour la vente de logement HLM.	CHV	Thierry VALLAGE
A4 c23	- En cas de vente de logements conventionnés, dans un délai inférieur à 10 ans pour la construction, et de 5 ans pour l'amélioration : décision d'accorder la dérogation et de proposer un échéancier de remboursement des aides consenties par l'État.	CHV	Thierry VALLAGE

A 4 c24	Pour le fonctionnement du schéma départemental d'accueil des gens du voyage : - Signature des conventions ALT entre l'État et la collectivité gestionnaire	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
	- Convocations et autres courriers relatifs à la commission consultative	CHV	Thierry VALLAGE
	d) Section départementale du conseil régional de l'habitat et Aide personnalisée au logement.		
A4 d1	- Signature des conventions passées entre l'État et les bailleurs de logements, en application de l'art. L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation (CCH)	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d2	- Attestation d'exécution conforme des travaux de mise aux normes d'habitabilité ou de travaux d'amélioration de la qualité des logements conventionnés.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d3	- Signature des décisions et avis de la commission des aides publiques au logement (CDAPL), de la section départementale du conseil régional de l'habitat (CRH) au titre des art. R. 351-30 et R. 351-53 du CCH.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD Eric LEMERCIER
A4 d4	- Notification des avis émis pour le changement d'affectation, la location ou sous-location totale ou partielle, meublé ou non, d'un logement financé à l'aide d'un prêt HLM à l'accession à la propriété.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d5	- Notification des avis émis en vue de bénéficier de droits fixés d'enregistrement en cas de cession amiable de logement ayant bénéficié d'un prêt HLM à l'accession à la propriété.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d6	- Convocations aux réunions de la section départementale du CRH, de la Commission de médiation et du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV CHV CHV SIAPP	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD Eric LEMERCIER Nathalie HUE Didier PEIGNARD
A4 d7	- Transmission de documents à ces commissions après validation par le préfet	CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN

		CHV CHV CHV CHV CHV SIAPP	Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD Eric LEMERCIER Nathalie HUE Didier PEIGNARD
A4 d8	- Signature des accusés de réception des dossiers de la commission de médiation.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV CHV CHV SIAPP	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD Eric LEMERCIER Nathalie HUE Didier PEIGNARD
A4 d9	- Notification des avis de relogements aux bailleurs en application des décisions de la commission de médiation, et tous courriers nécessaires au bon fonctionnement de cette commission.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV CHV CHV SIAPP	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD Eric LEMERCIER Nathalie HUE Didier PEIGNARD
A4 d10	- Lettre de consultation des maires après avis de la commission	CHV CHV CHV CHV CHV CHV CHV CHV SIAPP	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD Eric LEMERCIER Nathalie HUE Didier PEIGNARD
	e) Études et Ingénierie		
A4 e1	- Décisions de subvention pour les études et ingénierie relevant du BOP DAOL	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
	f) Bâtiments insalubres		
A4 f1	- Attribution ou rejet de la prime pour suppression d'insalubrité par travaux (PSI)	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f2	- Dérogation à l'interdiction de commencer les travaux avant l'émission de la décision d'octroi de la prime PSI.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD

A4 f3	- Décision d'annulation de l'attribution de principe d'une prime PSI en cas de démarrage des travaux antérieurement à cette attribution.	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f4	- Dérogation donnée à l'usage des logements primés PSI (location).	CHV	Thierry VALLAGE
A4 f5	- Décision d'annulation et de reversement d'une prime PSI dans le cas où les travaux ne sont pas achevés dans un délai de deux ans à compter de la date de décision d'octroi de prime.	CHV	Thierry VALLAGE
	g) Mesures tendant à remédier à des difficultés particulières de logement.		
A4 g1	- Attribution de primes de déménagement et de réinstallation (PDR).	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
	h) Politique locale de l'habitat		
A4 h1	- Tous actes relatifs au "porter à la connaissance" à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de "porter à connaissance" adressée au président de l'EPCI	CHV CHV CHV CHV CHV CHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Fernand EDIN Monique ROCHARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
	5) AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME		
	a) Règles générales d'aménagement et d'urbanisme		
A5 a1	- Publicité et diffusion de l'arrêté de mise à l'enquête publique du projet de délimitation des terrains exposés à un risque naturel.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Claire BOUJARD
A5 a2	- Publicité et diffusion de l'arrêté portant délimitation des terrains exposés à un risque naturel.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Claire BOUJARD
	b) Schémas de cohérence territoriale.		
A5 b1	- Tous actes relatifs au "porter à la connaissance" à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de "porter à connaissance" adressée au président de l'EPCI.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU
A5 b2	- Consultation et synthèse des avis des services de l'État sur le projet arrêté.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 b3	- Notification des modifications nécessaires au schéma approuvé.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 b4	- Publicité de l'arrêté rendant exécutoire le schéma modifié.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
	c) Plans d'occupation des sols et plans locaux d'urbanisme : élaboration, modification et révision dans le cadre de la procédure associée.		

A5 c1	- Tous actes relatifs au "porter à la connaissance" à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de "porter à la connaissance" adressée au maire.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c2	- Tous actes relatifs à l'association de l'État	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c3	- Consultations et synthèse des avis des services de l'État sur le projet de POS ou de PLU, arrêté ou modifié après mise à l'enquête.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c4	- Notification de l'arrêté de prescription de la modification ou de la révision à la commune ou à l'EPCI.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c5	- Insertion de l'arrêté de prescription dans deux journaux régionaux ou locaux.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c6	- Élaboration du projet de révision ou de modification.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c7	- Tous actes relatifs à l'enquête publique du projet de révision ou de modification, à l'exclusion de l'arrêté de mise à disposition de l'enquête publique.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c8	- Tous actes relatifs à l'approbation de la révision ou de la modification.	SUAR	Jean-Luc MALGAT
A5 c9	- Notification au conseil municipal de la création d'une servitude d'utilité publique pour mise à jour du POS ou du PLU.	SUAR	Jean-Luc MALGAT
A5 c10	- Modification d'un POS ou d'un PLU en vue de sa mise en compatibilité avec une déclaration d'utilité publique.	SUAR	Jean-Luc MALGAT
	d) Prémptions et réserves foncières		
A5 d1	- Attestation établissant que le bien n'est plus soumis au droit de préemption.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 d2	- Modification des zones d'aménagement différé (ZAD) : a - Consultation de l'organe délibérant de la collectivité ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet de création ou de modification d'une ZAD b - Publicité et diffusion de l'arrêté portant création ou modification d'une ZAD. c - Information des professions juridiques.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
	e) Aménagement foncier urbain		
	<u>Zone d'aménagement concerté (ZAC)</u>		
A5 e1	- Publicité de l'arrêté de création (L 311-1), de modification (R 311-12), de suppression (R 311-12) ou d'une ZAC	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 e2	- Consultation du conseil municipal ou de l'organe délibérant ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet des équipements publics.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
	f) Règles relatives à l'acte de construire et à divers modes d'utilisation du sol.		

A5 f1	- Décisions de compétence État en matière de permis de construire, d'aménager et de démolir , déclarations préalables.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU
A5 f2	- Dérogations prévues à l'article R 111-20 du Code de l'urbanisme (RNU)	SUAR	Jean-Luc MALGAT
A5 f3	- Décisions de contestation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux	SUAR SUAR SUAR SUAR UT ANGE RS UT ANGE RS UT CHOL ET UT CHOL ET UT SAUM UR UT SAUM UR UT SEGR E UT SEGR E	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Christelle FLORTE
A5 f4	- Lettre de mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité.	SUAR SUAR SUAR SUAR UT ANGE RS UT ANGE RS UT CHOL ET UT CHOL ET UT	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Christelle FLORTE

		SAUM UR UT SAUM UR UT SEGR E UT SEGR E	
A5 f5	- Attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée.	SUAR SUAR SUAR SUAR UT ANGE RS UT ANGE RS UT CHOL ET UT CHOL ET UT SAUM UR UT SAUM UR UT SEGR E UT SEGR E	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Christine ARNAUD Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Christelle FLOLTE
A5 f6	- Avis conforme du préfet pour la gestion des zones inondables (articles 50 et 59 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure), sauf si le maire et la DDE ont émis des avis divergents.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
	Sanctions :		
A5 f7	- Application des dispositions des articles du code de l'urbanisme L 480-2 (alinéas 1 et 4), L 480-5, L 480-6 (alinéa 3) et L 480-9 (alinéas 1 et 2) relatives à la saisine et aux observations transmises au ministère public en matière d'infractions aux dispositions du code de l'urbanisme.	SG SG	Vincent GUILBAUD Bruno GRENON
A5 g1 A5 g2 A5 g3	g) Aménagement foncier rural Mesures conservatoires et autorisations de modification de l'état des lieux Arrêté établissant la liste des communes où l'opération	SIAPP	Denis BALCON Denis BALCON Denis BALCON

A5 g4 A5 g5 A g6 A5 g7	paraît de nature à faire sentir ses effets sur la vie aquatique Arrêté de prise de possession provisoire Arrêté de constitution du bureau d'une association forestière foncière Dissolution des associations foncières de remembrement Dépôt en mairie du plan des mutations foncières et autorisation des travaux connexes Courriers et demandes d'avis relatifs à l'instruction des procédures d'aménagement foncier		Denis BALCON Denis BALCON Denis BALCON Denis BALCON
	6) DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE		
A6 a1	- Autorisation d'établir les lignes particulières d'énergie électrique par permission de voirie, le long, sur ou sous les routes nationales.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU
A6 a2	- Autorisation d'occupation du domaine public fluvial par une distribution d'énergie électrique.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
A6 a3	- Autorisation de traverser les voies ferrées par des lignes électriques aériennes ou souterraines.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
A6 a4 A6 a5	- Réseau de distribution publique d'énergie électrique : - autorisation d'exécution ; - avis et refus sur la procédure visée à l'article 49.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
	7) COMMISSARIAT GENERAL AUX ENTREPRISES DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS		
A7 a1	- Actes accomplis en la qualité de représentant du commissariat général confirmés par le décret du 20 novembre 1951 et dans l'exercice des attributions définies par l'arrêté du 14 janvier 1952.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Jean-Pierre JONCHERAY Yves LEGRENZI
	8) COMMISSARIAT GENERAL AUX TRANSPORTS COMMISSARIAT AUX TRANSPORTS TERRESTRES		
A8 a1	- Actes accomplis en la qualité du représentant du commissariat général : • mise en œuvre du parc d'intérêt national, organisation des transports routiers pour la défense.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Jean-Pierre JONCHERAY Yves LEGRENZI
	9) ORGANISATION GENERALE DE LA DEFENSE		
A9 a1	- Sécurité civile (en liaison avec le SIDPC) : • prévention des risques • protection des personnes et des biens • préparation des mesures de sauvegarde et mise en oeuvre des moyens nécessaires. Plans de secours, de crise, de protection.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Jean Pierre JONCHERAY Yves LEGRENZI
	10) EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE		
A10 a1	- Dérogations à la durée de validité de l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Jean-Michel PIERRELEE François MILON

A10 a2	- Conventions de partenariat avec les autos-écoles pour l'opération « permis 1 € par jour »	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Jean-Michel PIERRELEE François MILON
A11 a1	11) ECONOMIE AGRICOLE a) Productions agricoles Régimes d'aide et de soutien aux agriculteurs Textes communs d'application 1° décisions relatives à l'application des aides compensatoires aux surfaces 2° décisions relatives à la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) 3° décisions relatives à l'application des aides bovines, PMTVA, prime à l'abattage 4° toutes décisions relatives aux primes à la brebis et à la chèvre 5° tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en œuvre des droits à paiement unique et de l'aide au revenu	SEA SEA	Avril GOMMARD Gilles GOULU
A11 a2	Productions végétales 1° ban des vendanges 2° plantations de vigne 3° décisions d'autorisation et de refus de dérogations dans la zone délimitée de production de maïs semence dans le département de Maine-et-Loire 4° décisions d'autorisation et de refus de dérogations dans la zone délimitée de production de semence certifiées de chanvre 5° décisions d'agrément ou de refus pour les traitements par fumigation	SEA SEA	Avril GOMMARD Philippe MARCHAND
A11 a3	Productions animales 1° maîtrise de la production de lait de vache et modalités de recouvrement d'un prélèvement supplémentaire à la charge des acheteurs de lait 2° aide à la cessation d'activité laitière et réattribution des quantités libérées 3° toutes décisions en matière de transferts de quantités de références laitières 4° toutes décisions relatives au regroupement d'ateliers laitiers 5° toutes décisions en matière de transfert à une société de forme civile des quantités de référence laitières détenues par ses associés	SEA	Avril GOMMARD
A11 a4	Décisions relatives à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN)	SEA	Avril GOMMARD
A11 b1	b) Structures agricoles Foncier 1° Contrôle des structures des exploitations agricoles : - délivrance de l'autorisation d'exploiter - délivrance de refus d'autorisation d'exploiter - mise en demeure de cesser d'exploiter 2° Fermage - polyculture et viticulture	SEA	Avril GOMMARD

A11 b2	<p>Installation - modernisation et cessation</p> <p>1° décisions d'attribution des aides et de déchéance des droits à l'installation des jeunes agriculteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - décisions relatives à l'attribution d'aide à la réalisation du stage six mois - décisions relatives à la bonification et à la déchéance des prêts à l'agriculture <p>2° agriculteurs en difficulté :</p> <p>a - Attribution des aides aux agriculteurs en difficulté</p> <p>3° préretraite des chefs d'exploitation agricole</p> <p>4° décisions accordant le bénéfice des aides prévues pour la réinsertion professionnelle des agriculteurs appelés à cesser leur activité</p> <p>5° décision d'attribution d'aides spéciales dans le cadre du plan pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL)</p> <p>6° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'Etat au titre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage</p> <p>7° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'Etat au titre du plan végétal pour l'environnement</p>	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LEGALL
A11 b3	<p>Contrats Territoriaux d'Exploitations (C.T.E.) et Contrats d'Agriculture Durable (C.A.D.)</p> <p>1° toutes décisions relatives aux contrats territoriaux d'exploitation</p> <p>2° toutes décisions relatives aux contrats d'agriculture durable</p>	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LEGALL
A11 b4	<p>Coopératives agricoles</p> <p>agrément et contrôle des coopératives agricoles du cadre local</p>	SEA	Avril GOMMARD
A11 b5	<p>Groupements agricoles d'exploitation en commun</p> <p>Agrement et refus de constitution des GAEC</p>	SEA	Avril GOMMARD
A11 c1	<p>c) Agri-environnement et maîtrise des pollutions</p> <p>Décision d'attribution de subventions pour financer les diagnostics et travaux relatives au programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (P.M.P.O.A.) et au programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (P.M.P.L.E.E.). Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en œuvre de ces programmes</p>	SEFAE R	Jean-Luc VIGIER
A11 c2	<p>Contrats Natura 2000 financés sur les fonds de gestion des milieux naturels : décisions d'octroi, rejet, notification, déchéances de droit, transferts.</p>	SEFAE R	Jean-Luc VIGIER
A11 c3	<p><u>Mesures agri-environnementales.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - conversion à l'agriculture biologique - diminution de chargement de cheptel - protection des races menacées <p>Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en œuvre des programmes</p> <p>Aide liée aux mesures agri-environnementales : décision d'octroi, rejet, notification, déchéances de droit, transferts.</p>	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LEGALL

A12 e1	e) Au titre de la police de l'eau Actions de police de l'eau et des milieux aquatiques	SEFAE R	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 e2	Décisions relatives aux opérations soumises à déclaration	SEFAE	
A12 e3	Mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau	R	
A12 e4	Décisions relatives aux opérations relevant de la rubrique 4.3.0.1 du décret 93-743, dans les communes classées au titre de la répartition des eaux du Cénomaniens par l'arrêté du 24 janvier 2006.		
A12 e5	Décisions relatives à la transaction pénale pour les contraventions eau		
A13 a1	13) AIDES FINANCIERES A L'EQUIPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE Décision d'attribution des participations financières du Ministère de l'Agriculture et de la pêche en matière de construction et autres dépenses d'équipement et de travaux pour l'enseignement agricole public ou privé et de la formation professionnelle	SG SG	Vincent GUILBAUD Jean-Loup GALATEAU

Direction départementale l'équipement et
de l'agriculture de Maine-et-Loire

Secrétariat Général

- Subdélégation de signature de M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, en matière d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie.

A R R Ê T É

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret du Président de la République du 27 juin 2008 portant nomination de M. Marc CABANE en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

VU le décret n° 2008-1234 du 27 novembre 2008 relatif à la fusion de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementales de l'agriculture et de la forêt de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté interministériel du 8 décembre 2008, portant nomination de M. Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté DAPI/BCC n°2008-1472 du 15 décembre 2008, portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture et de la forêt du Maine-et-Loire,

VU l'arrêté de délégation de signature DAPI/BCC n° 2008-1481^{bis} du 18 décembre 2008 de M. le Préfet de Maine-et-Loire donnant délégation de signature à M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture.

A R R Ê T É

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, la délégation de signature susvisée, sera exercée par Mme. Isabelle LASMOLES, directrice départementale adjointe.

ARTICLE 2

Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARTICLE 3

Toutes les subdélégations de signatures antérieures et toutes les dispositions contraires à la présente décision sont abrogées.

Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2009

Pour le Préfet et par délégation

Le directeur départemental de
l'équipement et de l'agriculture

Signé

Sylvain MARTY

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4,
VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, modifié par le décret n° 92-1369 du 19 décembre 1992,
VU les décrets interministériels portant règlement de la comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués des ministères :

- de l'agriculture et de la pêche
- de l'urbanisme, du logement et des transports
- de l'environnement
- de jeunesse et sports
- de la justice

- du premier ministre et de l'économie et des finances

VU le décret n° 90-232 du 15 mars 1990, portant application de l'article 69 de la loi de finances n° 89-235 du 29 décembre 1989, relative à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement »,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005,

VU la circulaire n° 2005-20 du 2 mars 2005 du ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et de la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

VU le décret du Président de la République du 27 juin 2008 portant nomination de M. Marc CABANE en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

VU le décret du n° 2008 -1234 du 27 novembre 2008 relatif à la fusion de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Maine et Loire,

VU l'arrêté préfectoral n° 08.278 du 3 novembre 2008 du Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Marc CABANE Préfet de Maine-et-Loire, pour la mission inter-régionale de mise en œuvre du Plan Loire Grandeur Nature,

VU l'arrêté interministériel du 8 décembre 2008, portant nomination de M. Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté DAPI/BCC n°2008-1472 du 15 décembre 2008, portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture et de la forêt du Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral DAPI/BCC n°2008- 1480^{bis} en date du 18 décembre 2008 de M. le Préfet de Maine-et-Loire, portant délégation de signature à M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué en tant que responsable d'unité opérationnelle .

VU les budgets opérationnels de programme concernés et notamment leur schéma d'organisation financière,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Isabelle LASMOLES, directrice départementale adjointe de l'équipement et de l'agriculture, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires :

- M. Vincent GUILBAUD, secrétaire général (SG) concernant les budgets opérationnels des programmes (BOP) : 129, 142, 143, 215, 217 et 722,
- M. Jean-Loup GALATEAU, secrétaire général adjoint (SG) concernant les budgets opérationnels des programmes (BOP) : 142, 143, 215, et 217 ,
- M. Thierry VALLAGE, chef du service « construction habitat ville » (CHV) concernant les budgets opérationnels des programmes (BOP) : 135, 147, 166, 174, 182, 219 et 722,
- M. Éric HENRY, chef du service « sécurité routière gestion de crise » (SRGC) concernant les budgets opérationnels des programmes (BOP) : 113, 181, 203, 207, 751 et 908,
- M. Jean-Luc VIGIER, chef du service « environnement forêt et aménagement de l'espace rural » (SEFAER), concernant le budget opérationnel du programme (BOP) : 149 ,
- Madame Avril GOMMARD, chef du service « économie agricole » (SEA) concernant les budgets opérationnels des programmes (BOP) : 154 et 227,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements juridiques auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,
- les aides au logement, autres que celles déléguées dans la décision DAPI/BCC n °2008-1341 du 30 octobre 2008 de monsieur le Préfet de Maine et Loire pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine.

En cas d'absence de l'un de ces chefs de service, le chef de service assurant l'intérim par décision nominative du directeur départemental exercera la délégation de signature détenue par le titulaire momentanément remplacé.

ARTICLE 3 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Vincent GUILBAUD, secrétaire général, (SG),
- M. Jean-Loup GALATEAU, secrétaire général adjoint (SG),
- M. Denis DUFOUR, responsable du « pôle financier » (SG/PF),

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les fiches d'engagement juridique auprès du contrôleur financier déconcentré,
- les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes,
- la vérification de la conformité de l'enregistrement et du classements des documents relatifs à la mise en concurrence, à l'engagement juridique, à la constatation et à la liquidation des dépenses (livre de comptabilité, répertoire général et classeur général), la même délégation est donnée à .
- Mme Carole LEREIDE, adjointe du pôle financier.

ARTICLE 4 :

Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unité comptables ci-après :

Code	unité	chef d'unité comptable	Limite maximale d'engagement juridique comptable
U 35	Parc Départemental (SRGC)	Christophe RENIEL	50 000 €
U 12	Ressources humaines (SG)	Pierrick LEHOUX	5 000 €

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans la limite des crédits engagés qui leur sont ouverts par les "gestionnaires" et dans le respect de la destination de ces crédits fixés par la décision d'engagement :

- les engagements juridiques comptables, passés suivant les dispositions prévues à l'article 28 I du code des marchés publics (marchés à procédure adaptée),
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.

ARTICLE 5 :

Toutes subdélégations de signature antérieures et toutes dispositions contraires à la présente décision sont abrogées.

ARTICLE 6

Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 1^{er} janvier 2009

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental de
l'équipement et de l'agriculture

Signé

Sylvain MARTY

Direction départementale de l'équipement
et de l'agriculture de Maine-et-Loire

Secrétariat Général

- Subdélégation de signature de M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, conventions A.T.E.S.A.T.

A R R Ê T É

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n°2008-1234 du 27 novembre 2008 relatif à la fusion de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté interministériel du 8 décembre 2008, portant nomination de M. Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté DAPI/BCC n°2008-1472 du 15 décembre 2008 de M. le préfet de Maine-et-Loire portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture,

VU l'arrêté de délégation de signature DAPI/BCC n° 2008-1482 bis du 18 décembre 2008, à M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture par M. Marc CABANE, préfet de Maine-et-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, la délégation de signature susvisée, sera exercée par Mme Isabelle LASMOLES, directrice adjointe ou M. Denis BALCON, chef du service « ingénierie d'appui aux politiques publiques ».

ARTICLE 2

Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARTICLE 3

Toutes les subdélégations de signatures antérieures et toutes les dispositions contraires à la présente décision sont abrogées.

Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2009

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur départemental
de l'équipement et de l'agriculture

Signé

Sylvain MARTY

- Subdélégation de signature de M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, pour l'exercice des attributions de pouvoir adjudicateur

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics et, notamment son article 20, modifié par le décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004 pour les marchés conclus avant le 1er septembre 2006,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés (attribution pouvoir adjudicateur),

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2008-1234 du 27 novembre 2008 relatif à la fusion de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementales de l'agriculture et de la forêt de Maine-et-Loire,

VU les décrets interministériels portant règlement de la comptabilité publique pour la désignation des ordonnances secondaires et leurs délégués des ministères :

- de l'agriculture et de la pêche
- de l'urbanisme, du logement et des transports
- de l'environnement
- de jeunesse et sports
- de la justice
- du premier ministre et de l'économie et des finances

VU l'arrêté interministériel du 8 décembre 2008, portant nomination de M. Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté DAPI/BCC n°2008-1472 du 15 décembre 2008 de M. le Préfet de Maine et Loire, portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture,

VU l'arrêté de délégation de signature DAPI/BCC n° 2008-1483^{bis} du 18 décembre 2008 de M. le Préfet de Maine-et-Loire donnant délégation de signature à M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

arrête

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Isabelle LASMOLES, directrice départementale adjointe, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative pour l'exercice des attributions de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux chefs de service suivants, dans les domaines relevant de leurs attributions, dans la limite de 50 000 € :

- M. Vincent GUILBAUD secrétaire général (SG) ,
- M. Jean-Loup GALATEAU secrétaire général adjoint (SG) ,
- M. Alain LASSERRE responsable de la mission « développement durable »,
- M. Thierry VALLAGE chef du service « construction « habitat ville » (CHV),
- M. Eric HENRY chef du service « sécurité routière gestion de crise » (SRGC),
- M. Jean-Luc VIGIER chef du service « environnement-forêt-aménagement de l'espace rural » (SEFAER),

- M. Denis BALCON chef du service « ingénierie d'appui aux politiques publiques » (SIAPP),
- Mme Avril GOMMARD chef du service « Économie agricole » (SEA),
- M. Jean-Luc MALGAT chef du service « urbanisme, aménagements et risques » (SUAR) ,

En cas d'absence de l'un de ces chefs de service, le chef de service assurant l'intérim par décision nominative du directeur départemental exercera la délégation de signature détenue par le titulaire momentanément remplacé.

ARTICLE 3 :

Sur proposition des subdélégués visés à l'article 2, sous leur contrôle et sous leur responsabilité et dans la limites des montants et des conditions suivants les dispositions prévues à l'article 28 du code des marchés (marchés à procédures adaptées), ou matérialisés par des bons de commandes, sont désignés les responsables d'unité ou leurs collaborateurs directs suivants :

unité	Nom	fonction	Limite d'engagement de commande
Parc Départemental (SRGC)	Christophe RENIEL	Chef de parc	50 000 €
Parc Départemental (SRGC)	Joël FORTUNE	adjoint au chef de parc	10 000 €
Parc Départemental (SRGC)	Pascal SURGIOFF	Responsable d'atelier	4 000 €
Parc Départemental (SRGC)	Marc SOURICE	Responsable de magasin	4 000 €
Parc Départemental (SRGC)	Jean-Pierre BLANDIN	Chef d'exploitation	4 000 €
Parc Départemental (SRGC)	Michel PLARD	Responsable de travaux	4 000 €
Parc Départemental (SRGC)	Daniel CHASTEL	Chef d'équipe exploitation	1 500 €
Parc Départemental (SRGC)	Gilbert CHEVET	Chef d'équipe exploitation	1 500 €
Pôle ressources humaines (SG)	Pierrick LEHOUX	Chef de pôle	5 000 €
Pôle logistique immobilier (SG)	Jean FOYER	Chef du pôle	10 000 €
Pôle logistique immobilier (SG)	Yannis DUPIN	Adjoint chef du pôle	5 000 €
Pôle logistique immobilier (SG)	Nadine ECHIVARD	Adjoint chef du pôle	5 000 €
Pôle informatique réseaux (SG)	Patrick GUILHOU	Chef du pôle	5 000 €
Prévention des risques (SUAR)	Claire BOUJARD	chef d'unité	5 000 €
Constructions publiques (CHV)	Raymonde PILARD	chef d'unité	5 000 €
Loire Amont (SRGC)	Philippe METAYER	chef d'unité	5 000 €
Loire Amont (SRGC)	Jean-Luc POUVREAU	Responsable du centre d'exploitation	1 000 €
Prévisions des crues (SRGC)	Pascale GRENIER	chef d'unité	5 000 €
Education routière (SRGC)	Jean-Michel PIERRELEE	chef d'unité	5 000 €

ARTICLE 4 :

Toutes les subdélégations de signatures antérieures et toutes les dispositions contraires à la présente décision sont abrogées.

ARTICLE 5 :

Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2009

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental
de l'équipement et de l'agriculture

Signé

Sylvain MARTY

Direction départementale l'équipement et
de l'agriculture de Maine-et-Loire
Secrétariat Général

- Subdélégation de signature de M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, pour la défense et la représentation de l'Etat devant les juridictions civiles, pénales et administratives dans le cadre des attributions dévolues à la DDEA de Maine et Loire

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret du Président de la République du 27 juin 2008 portant nomination de M. Marc CABANE en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

VU le décret n° 2008-1234 du 27 novembre 2008 relatif à la fusion de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté interministériel du 8 décembre 2008, portant nomination de M. Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral DAPI/BCC n°2008-1484 bis du 18 décembre 2008 portant délégation de signature à M. Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de Maine et Loire,

ARRETE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain MARTY, la délégation de signature, de défense et de représentation qui lui est conférée sera exercée par :

- Mme Isabelle LASMOLES, directrice adjointe ou M. Bruno GRENON, responsable du bureau des affaires juridiques et du contentieux pour les attributions en totalité mentionnées dans l'arrêté DAPI/BCC sus visé ;
- Mme Caroline MAROLLEAU pour les attributions relevant du contentieux administratif au titre du code de l'urbanisme ;
- Mme Myriam RABAUD pour les attributions relevant du droit pénal de l'urbanisme,
- Mme Catherine LUHRS-RETHAULT pour les attributions relevant du pré-contentieux en matière d'ingénierie publique et de dommages de travaux publics.

Article 2

Ordre de mission permanent est attribué aux fonctionnaires bénéficiaires de la dite délégation pour l'exercice exclusif de cette mission administrative.

Article 3

Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture

Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2009

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental de
l'équipement et de l'agriculture
Signé
Sylvain MARTY

III - AVIS ET COMMUNIQUES